

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Décision du 3 août 2017 portant nomination d'un référent déontologue (contrôle général économique et financier)**

La chef du contrôle général économique et financier,  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;  
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;  
Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique;  
Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 2 février 2017 portant nomination du chef du service du contrôle général économique et financier,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Alain CASANOVA, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné en qualité de référent déontologue du contrôle général économique et financier, pour une durée de trois ans.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 août 2017.

*La chef du contrôle général  
économique et financier,*  
H. CROCQUEVIELLE